



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



---

# Concours commun externe de secrétaire administratif d'État de classe normale

Session 2019

Rapport de jury

---

Le concours commun externe de secrétaire administratif de classe normale ouvert pour la session 2019 a été organisé par les services de la direction des examens et concours du rectorat de l'académie de Bordeaux et placé sous la présidence de Madame Marie-Béatrice CELABE, directrice générale des services adjointe de l'Université de Bordeaux, et sous la vice-présidence de Madame Lucie SUZAN , responsable du DAVA au Rectorat de Bordeaux.

Le jury de ce concours commun était composé outre la présidente et la vice-présidente, de 22 membres issus des administrations des services déconcentrés de l'Etat (DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Préfecture de la Gironde, DGA aéronautique, DZ recrutement,...) ainsi que des services et établissements de l'académie de Bordeaux (Rectorat, DSDEN, Université, lycée, collège,...).

32 postes étaient déclarés ouverts au titre des différents ministères.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 avril 2019 et les épreuves orales du 3 au 6 juin 2019.

815 candidats se sont initialement inscrits à ce concours contre 1027 lors de la session 2018.

375 candidats ont participé et remis leurs copies lors de la phase d'admissibilité.

105 candidats ont été déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites : le premier candidat classé admissible ayant obtenu un total de 87,25 points sur 100 ; les deux derniers candidats classés admissibles ex-aequo ayant obtenu 58 points sur 100.

A l'issue de la phase d'admission, 32 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 12 candidats ont été classés en liste complémentaire.

Le lauréat de ce concours classé en rang 1 a obtenu un résultat global de 154,5 points sur 180, soit 17,16 sur 20 de moyenne générale.

Le dernier admis sur liste principale a obtenu un résultat global de 118,5 points sur 180, soit une moyenne générale de 13,16 sur 20.

Le dernier candidat admis sur liste complémentaire a obtenu un résultat global de 111,25 points sur 180, soit une moyenne générale de 12,36 sur 20.

Les épreuves écrites comprenaient pour tous les candidats un cas pratique portant sur la réforme du 100% santé, et une épreuve de questions relatives aux enjeux et apports du règlement général de protection des données auxquelles s'ajoutaient selon le choix du candidat :

- concernant les problèmes économiques et sociaux : les facteurs qui influencent à la hausse ou à la baisse les salaires, la définition du SMIC et les effets de son augmentation pour les entreprises et le salarié, la politique économique au travers de la mise en place du CICE, le développement de l' «uberisation» de l'économie ;
- pour la comptabilité et les finances : des opérations courantes, des opérations d'investissement, des opérations d'inventaire, et de l'analyse financière ;
- concernant les enjeux de la France contemporaine: des faits marquants du XXème siècle et conséquences démographiques, vieillissement de la population française (comparaison avec les pays européens, enjeux de la répartition territoriale, actions entreprises par les pouvoirs publics) ;

- pour la gestion des ressources humaines: la gestion des carrières (notion, possibilité d'évolution dans la fonction publique, enjeux et organisation, outil d'évaluation et parcours de professionnalisation). De manière générale, le jury a constaté qu'un certain nombre de copies comportait de nombreuses fautes d'orthographe et des erreurs de syntaxe.

Concernant le cas pratique, il est à noter que certaines copies sont insuffisantes, témoignant de difficultés dans la compréhension générale du sujet, et traduisant un manque de maîtrise des données issues des textes.

Pour certaines d'entre elles, il est à déplorer l'absence d'introduction, ou de transition entre les parties, ou de conclusion, révélant un manque de cohérence et d'équilibre, et un argumentaire insuffisamment structuré en plan. La qualité de l'argumentation et la mise en valeur des idées peuvent être considérées parfois comme étant fragiles.

La moyenne obtenue à cette épreuve est de 10,55 points sur 20, la note la plus basse étant 0 et la plus haute étant à 18,75. La note médiane est à 10,50.

Concernant les questions, il est à souligner que certains candidats semblent techniquement éloignés des domaines choisis, cela est notamment vrai pour la comptabilité et les finances où la note moyenne est à 8,02 points sur 20 et la médiane à 8, ou pour la thématique relative aux problèmes économiques et sociaux, avec une moyenne à 6,86 et une médiane à 6,5. Pour la gestion des ressources humaines, la moyenne est à 9 et la médiane à 8,75. Concernant les enjeux de la France contemporaine, la moyenne est à 10,24 et la médiane 10,63.

La majorité des candidats présents a traité des questions relatives à la gestion des ressources humaines.

Concernant les épreuves orales d'admission, le jury s'est réparti en trois commissions régularisées par la présidente.

Les extraits d'articles proposés à l'analyse des candidats ont mis en évidence les sujets suivants : la santé publique, les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, les français inégaux face au numérique, la France péri-urbaine, le télétravail dans la fonction publique, le numérique et la transformation des métiers publics, les valeurs du service public ....

De manière générale, le jury a constaté pour certains candidats un manque évident de préparation et une méconnaissance profonde de l'organisation administrative de la France. Les candidats, bien que souvent déjà en situation d'exercice au sein de la Fonction publique, n'en ont pas pour autant une vision précise. Certains font parfois preuve de méconnaissance des sujets d'actualité en lien avec les politiques publiques mises en œuvre.

La connaissance des services déconcentrés de l'Etat est souvent lacunaire, avec des confusions répétées des périmètres dévolus à chaque fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière).

Certains candidats se projettent peu sur les fonctions de secrétaire administratif. Les activités et tâches relevant de ce niveau de responsabilités semblent méconnues. Il y a peu de connaissances « métier ».

S'agissant d'un concours commun externe, il est conseillé aux candidats qui pourraient se présenter à nouveau à ce type d'épreuves de démontrer davantage leur intérêt professionnel pour les différents postes proposés et affirmer leur connaissance des ministères concernés.

Enfin, il est attendu lors d'une épreuve orale un argumentaire et des réponses claires et structurées révélant une bonne compréhension du sujet et des questions posées.

Le jury a tenu à souligner que les candidats qui ont obtenu les meilleures notes ont su appréhender avec dynamisme et professionnalisme les enjeux de la fonction publique, révélant une véritable projection métier et démontrant une motivation profonde et réfléchie à servir l'action publique dans son évolution et sa modernisation.